



Négociation Annuelle Obligatoire

☎ 0387207536 / 0608756243
Web <http://tdf-UNSA.org>
🐦 <http://twitter.com/TdfUNSA>

Le 02 décembre 2022

Une première réunion de négociation NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) a eu lieu entre les Organisations Syndicales et la direction jeudi 1^{er} décembre 2022.

La NAO à TDF a pour but principal de déterminer les évolutions de tous les éléments de rémunération des salariés de l'entreprise.

Cette NAO 2023 est importante au regard des événements macro-économiques qui ont bouleversé l'année **2022**, et qui se traduit par une inflation autour de 6% actuellement. Du point de vue de l'UNSA, il est important que TDF fournisse un effort conséquent pour que ses salariés ne perdent pas en pouvoir d'achat, d'autant que les résultats 2022 ne s'annoncent plutôt bons d'un point de vue purement comptable.



La direction a présenté l'état des lieux des rémunérations à TDF au 1^{er} décembre 2022. Quelques indicateurs à retenir :

- 1439 salariés en CDI, dont 524 ETAM et 915 Cadres
- Moyenne d'âge à TDF : **49,7** ans
- 298 salariés de plus de 58 ans, 541 entre 50 et 58 ans

Suite à cette présentation, l'**UNSA** a pu détailler **ses demandes** en termes de rémunérations :

- Au regard du niveau d'inflation (6.2% en novembre 2022), une **enveloppe annuelle d'augmentation salariale significative de l'ordre de 6%**, toutes mesures confondues
- Par ailleurs, pour que tous les salariés soient concernés par une augmentation indépendamment des résultats de leur EPI, l'UNSA demande que sur ces 6%, **la moitié (soit 3%) soit affectée de manière collective pour les salaires annuels inférieurs à 45k€, et ¼ (soit 1.5%) pour les salaires supérieurs à 45k€, le reste étant toujours dépendant des résultats de EPI.**
- Au regard des hausses de prix des hôtels, notamment en région parisienne, une réévaluation **des frais d'hébergement de 123 à 150€ en région parisienne, et de 123 à 130€ dans les régions**

UNION NATIONALE DES SYNDICATS **A**UTONOMES

- **La réévaluation** des tickets restaurant, de la prime d'absence cantine et de la participation de TDF aux restaurants d'entreprise
- Comme demandé par l'UNSA depuis 2 ans, et comme indiqué par la direction lors de la NAO 2022, une augmentation substantielle de l'abondement dans le cadre du PERECO
 - Actuellement entre 176€ et 392€ selon l'âge
 - Nous demandons **un abondement de 50% des sommes versées sur le PERECO, avec un maximum de l'ordre de 1000€.**

Prochaine réunion de négociation le 8 décembre avec les premières propositions de la direction

